



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

REÇU le

5 SEP. 2024

Reçu au SECA le
5 SEP. 2024
AX-2023-DIME-205
Origine
SJ

Monsieur Jean-François Steiert
Conseiller d'État, chef de la Direction du
développement territorial, de la mobilité et de
l'environnement (DIME)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et modification du plan directeur cantonal du canton de Fribourg – Consultation publique

Monsieur le Conseiller d'État,
Mesdames Messieurs,

En date du 11 juin 2024, vous nous avez soumis pour consultation l'objet cité en titre, au titre de canton voisin, avec un délai fixé au 14 août 2024, prolongé au 4 septembre.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM 2024) et sur la modification du plan directeur cantonal portant sur les fiches : T411 - Accidents majeurs, T414 - Exploitation des matériaux, P0513 - Parc du chocolat Cailler, P0803 - Musée d'art contemporain à Middel et P0804 - Extension de l'Établissement de détention fribourgeois – Site de Bellechasse.

Notre canton étant lui-même engagé dans la finalisation de son plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux (PDS GIMM), en consultation l'année dernière (2023), c'est avec un très grand intérêt que nous avons pris connaissance de vos travaux sur le PSEM.

En préambule, nous tenons à saluer le travail et la qualité du rapport. De manière générale, notre canton partage les mêmes problématiques que celles mentionnées dans le PSEM. En effet, l'extraction est une thématique complexe, avec des enjeux potentiellement conflictuels tels que la préservation de la nature, la protection des terrains agricoles ou des eaux.

Nous relevons que la répartition et la disponibilité des gisements de gravier sur le territoire du canton de Fribourg lui permettent d'épargner l'extraction des matériaux dans le lac de Neuchâtel. Le système de notation et pondération des critères de restriction nous semble être un bon système d'évaluation. Nous saluons également les efforts du canton de Fribourg dans la valorisation des matériaux de construction, afin de préserver la matière première pour les générations à venir. Dans ce contexte, c'est avec intérêt que nous aimerions connaître le pourcentage des matériaux recyclés dans le canton de Fribourg, et les solutions mises en place pour garantir une valorisation élevée des matériaux minéraux. Le service de l'aménagement du territoire prendra contact prochainement avec votre service concerné pour obtenir ces informations.

NE

Après avoir examiné le projet d'adaptation du plan directeur cantonal, nous constatons que les modifications envisagées n'ont aucune influence directe sur l'organisation du territoire de notre canton. Dès lors, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler et la préavisons favorablement

En vous souhaitant plein succès dans la suite de vos démarches, nous vous transmettons, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Neuchâtel, le 2 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER



La chancelière,
S. DESPLAND

